

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 575)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 763

présenté par
M. Guerini

ARTICLE 4 TER

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« par voie »,

les mots :

« sous forme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel